

Comment s'impliquer ?

Les établissements de conservation

s'engagent à conserver au moins un titre de périodique pour la région Midi-Pyrénées et à satisfaire, ou sur place ou à distance, toutes les demandes de communication. L'accès gratuit à la consultation sur place doit être garanti.

Leur participation au SUDOC-PS par le signalement de leurs collections est indispensable.

Un établissement de conservation peut être également établissement associé pour certains titres de périodiques.

Une convention de partenariat entre le C.R.L. et chacun des établissements contractualise ces engagements.

Les établissements associés

s'engagent à ne pas procéder à l'élimination de périodiques sans s'assurer préalablement qu'ils puissent combler les lacunes des collections conservées dans la région. Ils s'engagent aussi à prendre en charge le transfert des documents vers les établissements de conservation.

Comment ça fonctionne ?

Sur proposition des établissements partenaires, le comité de pilotage animé par le C.R.L. choisit les titres à intégrer dans le plan de conservation en veillant à sa cohérence régionale.

2008 - phase 1 : 95 titres ont été retenus, 21 de presse d'information générale, 37 périodiques "Grand public" et 37 titres d'intérêt régional (voir liste jointe)

2009 - phase 2 : choix de titres de périodiques spécialisés et nouveau choix de titres d'intérêt régional ou local (dont *La Dépêche du Midi*)

Chaque année, des titres supplémentaires peuvent être proposés : titres de presse d'information générale, périodiques "Grand public", titres spécialisés, périodiques d'intérêt régional ou local, publications de sociétés savantes.

Comment procéder ?

Chaque établissement, de conservation ou associé, désigne une personne référente pour le plan régional de conservation partagée des périodiques.

Mouvement des collections

Le mouvement des collections se déroule généralement avant le 31 octobre de chaque année.

Avant de constituer les cartons de documents par destinataire et pour éviter au maximum le transfert de doublons, faire dans le Sudoc les vérifications nécessaires sur l'état des collections. Contacter ensuite la personne référente de l'établissement de conservation pour validation des collections à céder et choix d'une date pour procéder au transfert matériel.

Conditionnement des collections transférées

Il s'agit ensuite pour les établissements associés de :

- préparer un ou plusieurs cartons par établissement destinataire
- établir un bordereau de transfert par carton
- insérer ce bordereau dans le carton correspondant
- coller sur chaque carton la fiche d'expédition mentionnant le nom de l'établissement destinataire et celui de l'établissement expéditeur

Les bordereaux de transfert (modèles disponibles sur le site du C.R.L. www.crl.midipyrenees.fr) sont établis en 3 exemplaires : un conservé par l'établissement expéditeur, un adressé au Centre régional du Sudoc-PS et un envoyé au C.R.L.

Signalement des collections

Catalogue recensant les collections des bibliothèques de l'enseignement supérieur mais également les collections de périodiques de plus de 2000

bibliothèques et centres documentaires en France, le Sudoc (Service universitaire de documentation) a été choisi comme outil de signalement du Plan de conservation partagée des périodiques en Midi-Pyrénées.

Les établissements de conservation doivent initialement adhérer au Sudoc-PS pour figurer dans ce catalogue national. Cette adhésion est gratuite. Le Centre régional Sudoc-PS se charge du signalement et de la mise à jour des états de collection des périodiques dans le Sudoc. Les établissements de conservation doivent envoyer, une fois l'an, la liste alphabétique mise à jour de leurs collections de périodiques.

Contact : Jérôme Chatellard
Jerome.Chatellard@biu-toulouse.fr

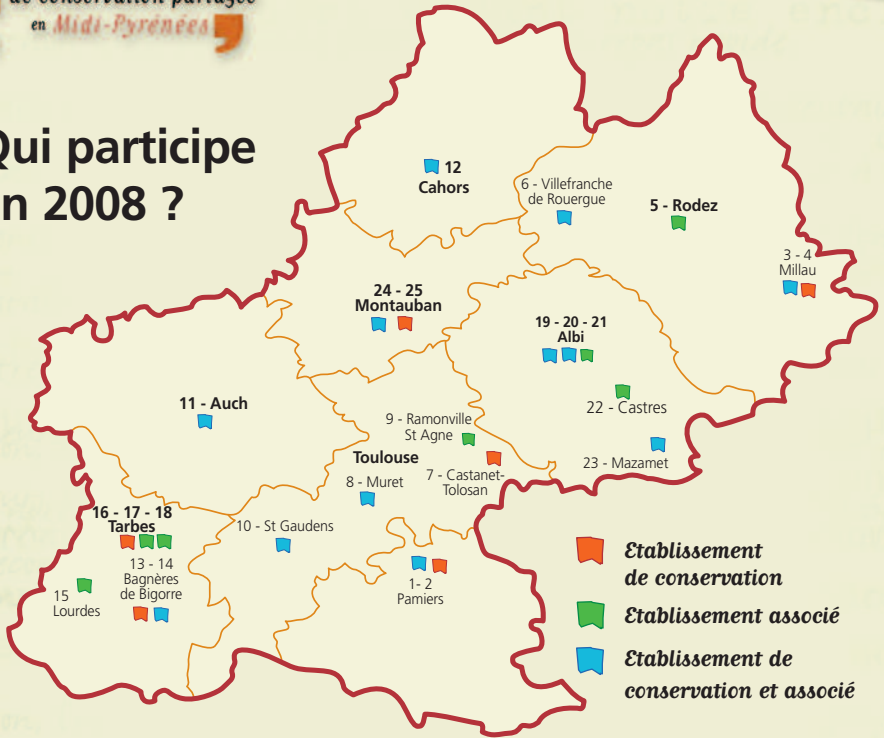
Communication des collections

Les établissements engagés dans le plan régional assurent la communication des collections sur place et/ou à distance sous forme de reproduction par le biais du service de prêt entre bibliothèques (PEB/PIB).

Le Prêt entre bibliothèques, PEB (service accessible via le Sudoc), et le Prêt inter-bibliothèques, PIB (via la BnF), concernent respectivement les bibliothèques universitaires et les bibliothèques publiques. Ils sont interconnectés, ce qui permet la circulation des demandes entre ces établissements.

Contact PIB : Chantal WEILL - pib@bnf.fr




Qui participe en 2008 ?

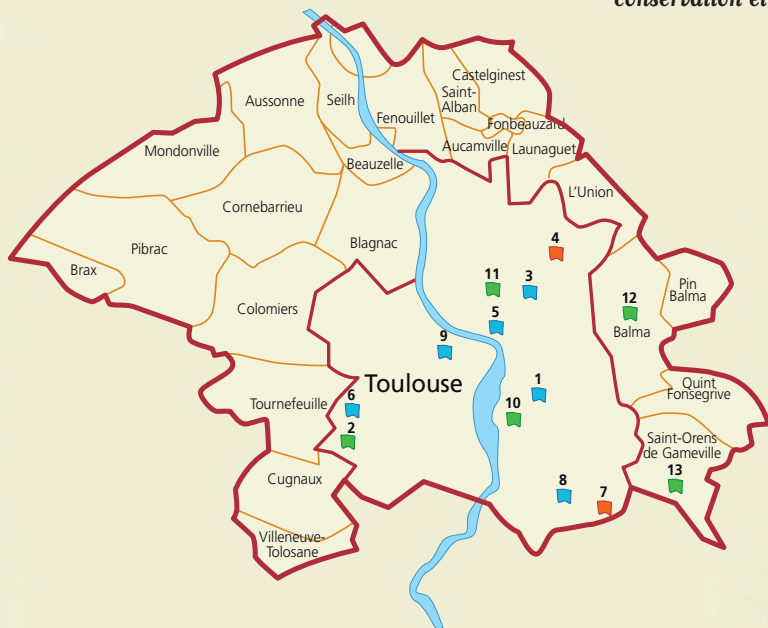















Périodiques

- | | |
|--|--|
| 1 Archives municipales | 13 Bibliothèque municipale |
| 2 Médiathèque | 14 Conservatoire botanique national de Midi-Pyrénées |
| 3 Archives municipales | 15 Musée pyrénéen |
| 4 Bibliothèque municipale | 16 Archives départementales des Hautes-Pyrénées |
| 5 Bibliothèque départementale de l'Aveyron | 17 Archives municipales |
| 6 Médiathèque municipale | 18 Médiathèque Louis Aragon |
| 7 Centre de documentation de l'ENFA (Ecole nationale de formation agronomique) | 19 Archives départementales du Tarn |
| 8 Bibliothèque municipale | 20 Médiathèque Pierre-Amalric |
| 9 Médiathèque Simone de Beauvoir | 21 Centre de documentation de l'Ecole des mines d'Albi-Carmaux |
| 10 Bibliothèque municipale | 22 Bibliothèque municipale |
| 11 Bibliothèque-Musicothèque municipale | 23 Médiathèque municipale |
| 12 Archives départementales du Lot | 24 Archives départementales du Tarn et Garonne |
| | 25 Bibliothèque municipale Antonin Perbosc |

Toulouse et agglomération

-  **Établissement de conservation**
-  **Établissement associé**
-  **Établissement de conservation et associé**



-  **1** Archives départementales de la Haute-Garonne
-  **2** Médiathèque départementale de la Haute-Garonne
-  **3** Bibliothèque municipale à vocation régionale
-  **4** Archives municipales
-  **5** Service commun de documentation de Toulouse 1 Sciences sociales
-  **6** Service commun de documentation de Toulouse 2 Le Mirail
-  **7** Service commun de documentation de Toulouse 3 Paul Sabatier
-  **8** Bibliothèque de l'INSA (Institut national des sciences appliquées)
-  **9** Médiathèque du Musée Les Abattoirs
-  **10** Médiathèque du Muséum d'histoire naturelle
-  **11** Bibliothèque de la Cinémathèque
-  **12** Bibliothèque municipale de Balma
-  **13** Bibliothèque municipale de Saint-Orens-de-Gameville